

Publié le 15 janvier 2021

Les nouveaux grands inquisiteurs

La fermeture le 8 janvier 2021 du compte Twitter du Président encore en exercice de la première démocratie du monde est un événement historique. Ses conséquences risquent d'être bien plus importantes que l'occupation du Capitole pendant quelques heures par des manifestants somme toute assez pacifiques.

Depuis plus de dix ans, Donald Trump a fait de Twitter sa principale tribune. Ce réseau aura été l'un des principaux instruments de sa campagne de 2015. Grâce à lui, il a occupé un espace médiatique qui ne lui était pas favorable. En s'adressant directement à ses 88 millions d'abonnés, il a certes contourné l'obstacle des médias «*mainstream*», mais il n'a pas cessé dans le même temps de cliver l'opinion américaine.

L'arme de sa victoire est devenue l'instrument de sa perte. L'erreur la plus grave de Trump est de n'avoir jamais cessé de dresser le peuple contre ses élites et une partie du peuple contre l'autre. Quoi que l'on pense des élites américaines, de la corruption de son «*État profond*», de la malignité de ses adversaires politiques, de Big Pharma et des entreprises de haute technologie qui espèrent bien convoler avec la Chine sans souci des intérêts américains, le premier magistrat d'une grande démocratie doit travailler à l'unité de son pays.

Ce qui est tolérable pour un candidat devient inacceptable et dangereux lorsqu'il est élu et investi de la magistrature suprême. S'il l'oublie, il engendre la violence, surtout quand celle-ci est déjà présente à l'état latent. En opposant les Américains les uns aux autres, Trump Président n'a cessé de souffler sur les braises. Sous son mandat, l'opinion américaine est devenue hystérique. Le prix à payer pour lui risque d'être énorme. Sa défaite est celle d'un manipulateur manipulé. L'occupation du Capitole (peut-être bien orchestrée, l'Histoire le dira), est un piège dans lequel il est tombé. Il ne s'en remettra probablement pas.

Les patrons des GAFAs dans le rôle de rédacteurs en chef

Malheureusement, les conséquences de cet échec dépassent largement sa personne. Jusqu'ici, les GAFAs¹ se considéraient comme irresponsables ou quasi irresponsables de ce qu'ils véhiculaient. On n'accuse pas les tuyaux de transporter de la boue. Eux qui ont toléré sur leurs réseaux les écarts d'Ali Khamenei, d'Erdogan et de bien d'autres tyrans, eux qui acceptent de laisser passer les appels à la haine les plus radicaux, les délires de groupuscules de droite comme de gauche, les *fake news* en tout genre, ont «*débranché*» Donald Trump au motif qu'il aurait incité ses partisans à prendre d'assaut le Capitole.

¹ - L'acronyme GAFAs désigne les quatre géants américains de l'Internet fixe et mobile que sont Google, Apple, Facebook et Amazon.

Dans les jours qui ont suivi, l'offensive s'est poursuivie. Amazon, Google Play et Apple ont décidé de ne plus héberger le réseau social «Social Parler» encore «libre». Alors même qu'ils laissaient le Gouvernement chinois publier de la propagande contre les Ouïghours et sur Hong Kong, ils ont délibérément pris parti à un moment crucial dans un conflit idéologique et politique majeur.

En décidant tardivement et de leur propre chef que Trump était «impubliable» parce qu'il «appelait à la haine» et qu'il était responsable de l'émeute, leurs dirigeants se sont érigés en rédacteurs en chef, cessant ainsi d'être de simples «hébergeurs», avec ce que cela implique de neutralité. C'est un changement de statut. *De facto*, compte tenu de leur situation de monopole, ils sont devenus les nouveaux grands inquisiteurs. C'est une véritable prise de pouvoir.

Cette décision est un précédent redoutable, quelles que soient les responsabilités présumées ou la grave imprudence de Donald Trump dans l'occupation du Capitole. Elle laissera des traces, et elle interroge sur l'avenir de nos libertés.

Le choix de Twitter a certes été validé par l'intelligentsia du monde entier, unie dans une détestation que le Président désormais banni a lui-même contribué à engendrer. Mais, avec une légèreté accablante, cette intelligentsia vient de donner un blanc-seing à un acte qui, à sa manière, est plus gravement insurrectionnel que l'occupation du Capitole par un groupe d'énergumènes que l'on n'a pas vraiment empêché d'entrer.

Jean qui rit et Jean qui pleure

Ceux qui se réjouissent aujourd'hui de cette décision risquent de pleurer demain.

Le motif invoqué est en effet éminemment subjectif et peut s'appliquer à bien d'autres situations à venir. Qu'est-ce qu'un appel à la haine ? Le CRIF lui-même reconnaît que le discours de haine n'a pas vraiment de définition précise².

Selon [Service public](#), le site officiel de l'administration française, «l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination raciale est le fait de pousser par son attitude des tiers à maltraiter certaines personnes, en raison de leur couleur de peau, de leur origine ou de leur religion.» Elle diffère de l'injure par l'incitation qu'elle comporte à l'action, et de la diffamation qui consiste dans l'accusation d'une personne ou d'un groupe d'un fait précis.

Le [Conseil de l'Europe](#) le définit comme «couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou autres formes de haine basées sur l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination ou d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration.» Deux définitions «officielles», qui ressemblent furieusement à des auberges espagnoles...

Or Twitter et Facebook ont censuré Donald Trump en invoquant deux de ses messages. Le premier parce qu'il appelait ses partisans «patriotes» – une horreur ! –, le second parce qu'il annonçait qu'il ne participerait pas à l'investiture du 20 janvier – une erreur ! Si pour certains cela peut paraître un «appel à la haine», pour d'autres cela semblera pour le moins surréaliste !

2 - [Crif – Qu'est-ce qu'un discours de haine ? | Crif – Conseil Représentatif des Institutions Juives de France.](#)

Qui sont-ils pour en juger ?

Où donc commence et où finit un appel à la haine ? Vaste sujet ! Pour les uns, une caricature sera un appel à la haine, pour les autres, elle sera une simple manifestation humoristique de la liberté d'expression. C'est une question d'opinion et de référentiel.

Les critères des GAFAs sont prioritairement de protéger leurs intérêts, avoués ou non, et de plaire à leur public. Ce ne sont pas nécessairement les meilleurs. Après avoir soutenu et permis à Donald Trump de conquérir la Maison-Blanche, et après avoir gagné beaucoup d'argent grâce aux millions de ses suiveurs, dans quelles mesures n'ont-ils pas voulu plaire à leurs amis démocrates en fermant son compte ? Ce n'est pas être complotiste que de croire qu'ils peuvent manquer d'impartialité.

Sans mandat, en dehors de tout droit et de toute régulation extérieure, ceux qui n'étaient que de simples courroies de transmission en situation de monopole décident désormais de ce qu'un chef d'État a le droit ou non de diffuser. Ce pouvoir exorbitant, orwellien, est inacceptable dans des démocraties qui reposent sur la liberté de l'information, sans laquelle il n'existe pas de liberté d'opinion et d'expression.

De leur propre chef, les dirigeants des plus grandes plateformes numériques mondiales, en se faisant les censeurs des informations qu'ils véhiculent sur leurs réseaux, sont devenus des éditeurs de contenus. Comme la presse écrite ou audiovisuelle, les Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, Snapchat et autres devraient dès lors entrer dans le champ des lois sur la presse. Pourquoi ne seraient-ils pas justiciables en cas d'infraction, et cela comme le sont en France tous les éditeurs devant la 17^e chambre correctionnelle ? Pour l'heure, il n'en est rien. Mais depuis la censure qu'ils ont exercée à l'encontre des messages jugés incitatifs à la violence de Donald Trump, ils ne pourront désormais plus se dérober à la responsabilité éditoriale qui leur incombe.

La loi de 2004 sur la confiance dans l'économie numérique est largement insuffisante. Comme est insuffisant l'article 230 du *Communication Decency Act* aux États-Unis, qui ne leur reconnaît pas de responsabilité éditoriale et les considère comme de simples hébergeurs. Les laisser libres de définir leurs conditions générales d'utilisation ne suffit pas. Accepter que des plateformes aux mains d'immenses puissances financières diffusent ce qu'elles veulent, quand et comme elles le veulent, et s'érigent en censeurs de la morale et de l'ordre public, fait courir un risque majeur à la démocratie. Cela la transforme en oligarchie. Que dirions-nous si, demain, ces plateformes américaines venaient à couper l'accès de leurs réseaux au président ou à un candidat à la présidence de la République au prétexte qu'il nuit à leurs intérêts financiers ou diplomatiques, ou parce qu'il n'est pas assez «woke³» ou trop islamophobe ?

Une éventualité qui, hélas !, s'est déjà produite en France : le député non-inscrit Emmanuelle Ménard s'est déjà fait suspendre son compte Twitter à deux reprises. Elle s'était moquée de Greta Thunberg, et elle avait précisé que l'auteur de l'attentat de Nice en octobre dernier était un migrant.

3 - *Woke* est un terme qui vient du verbe *wake* (réveiller). Il est apparu aux États-Unis pendant les années 2010 pour décrire un état d'esprit militant et combatif pour la protection des minorités et contre le racisme, un état d'éveil face à l'injustice.

De la même façon, aux États-Unis, le compte Twitter du *New York Post* a été bloqué à la suite de révélations sur les agissements du fils de Joe Biden l'impliquant lui-même. L'enquête du FBI qui vient seulement d'être déclenchée risque de coûter très cher au nouveau président dans les prochains mois.

Ceux qui déplaisent au patron de Twitter et aux patrons des GAFAs n'ont qu'à bien se tenir. Ils n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes. Même chez nous, la loi du 22 décembre 2018, qui encadre de manière très interprétative et floue la publication de «*fake news*» dans les trois mois qui précèdent un scrutin national, leur laisse les mains libres. Ils ont joué à fond la carte Biden et l'ont largement financée. Les dons provenant de la région de San Francisco ont atteint 199 M\$ contre 22 M\$ à Donald Trump. Il n'y a pas de hasard. Ils ont acheté le vainqueur.

Les GAFAs dans le collimateur de la droite et de la gauche

Mais le vent pourrait tourner. Ils ne resteront pas toujours intouchables. La droite américaine les considère désormais comme des adversaires alliés aux démocrates. Tous les démocrates ne se sentiront pas pour autant leurs affidés. Une partie de la gauche américaine ne les aime pas. Elle les considère comme de dangereux colporteurs de fausses nouvelles et liés à des intérêts qui ne sont pas les siens.

En France comme aux États-Unis, les dispositions concernant la liberté d'expression étaient destinées jusqu'ici à protéger les organes de presse du pouvoir exécutif et, secondairement, à éviter l'atteinte à la sécurité et à la dignité des personnes. La problématique évolue. Une prise de conscience est en cours. Ce qui est en cause aujourd'hui, comme le note l'avocat international et vice-président de France-Amériques Jean-Claude Beaujour dans *Le Figaro*, c'est «la relation entre les plateformes et les utilisateurs», qu'il s'agisse d'hommes et de femmes politiques ou de simples citoyens.

Quand ces utilisateurs sont des personnalités politiques, il y a en effet tout à craindre. Marine Le Pen, à l'extrême droite, l'a bien compris et l'exprime dans *Le Figaro* : «Il faut que Donald Trump condamne ce qu'il s'est passé, si tant est qu'il puisse le faire... Il y a un vrai questionnement qui nous interroge, nous aussi Français : est-ce que de grandes sociétés privées comme les géants du numérique peuvent décider qui a le droit de parler, qu'est-ce qu'on a le droit de dire ?» Et Gilbert Collard d'ajouter dans le même article : «Même si je n'accrédite pas tout ce que le président américain actuel peut dire, je déteste toute forme de censure qui ne soit pas soumise préalablement à un contrôle judiciaire. C'est donner un pouvoir extraordinaire à un organisme privé.»

Tandis qu'à l'autre extrême, Jean Luc Mélenchon ne dit pas fondamentalement autre chose sur [YouTube](#) : «On peut se dire, un peu cyniquement, tant mieux... Mais si on acquiesce, cela veut dire que nous admettons le principe que les gens à qui nous confions les communications, les coupent [...] Aujourd'hui ce sont les interventions de Trump, demain ce sera peut-être autre chose. Nous avons devant nous ce danger, que les réseaux sociaux nous soient coupés à nous aussi.»

Ce qui se joue dans cette affaire, c'est la liberté d'être informé. En démocratie, ce droit ne peut souffrir de limites, sauf s'il ne respecte pas la vie privée. Or les grands médias sont sous l'influence de lobbies puissants. Les journalistes, par paresse ou incompétence – et souvent les deux –, font de

plus en plus souvent appel à des experts qui sont eux-mêmes sous les mêmes influences⁴. Le psittacisme est la maladie infantile du journalisme.

La «grande» presse diffuse habituellement une doxa officielle politiquement correcte. Les quelques journaux ou magazines qui contestent cette doxa sont très largement minoritaires en tirage et en influence. Ils ne touchent bien souvent que des convaincus.

Reste internet, les innombrables sites ou «blogs», et les réseaux sociaux. Ceux-ci ont tendance à se constituer en communautés auto-référencées et endogènes. Ils permettent cependant à tout un chacun de penser autrement. Ils favorisent le croisement des informations. Ils donnent accès à d'autres sources, à d'autres voix. En dépit des risques inhérents à ces médias alternatifs, leurs contributions demeurent précieuses.

Car il ne faut pas croire que les démocraties n'ont pas une tendance naturelle au totalitarisme. Entre la conscience individuelle et la puissance absolue de l'État, le combat est d'origine. Rousseau voulait une religion civile. On a vu ce qu'elle est devenue avec Robespierre. Locke lui-même, l'un des pères du libéralisme, écrivait dans sa *Lettre sur la tolérance* : «Aucune opinion contraire à la société humaine ou aux règles morales qui sont nécessaires à la préservation de la société civile ne doit être tolérée par le magistrat». Aujourd'hui, il ne s'agit même plus du magistrat, mais des GAFAs – pardon, de leurs dirigeants, Messieurs Zuckerberg et Dorsey.

Qui va les contrôler ? L'État, par son système judiciaire ? Mais lorsque l'État contrôle les médias, le totalitarisme pointe son visage. Des institutions indépendantes du pouvoir politique et de l'argent ? Mais lesquelles ? Un CSA vraiment indépendant peut-il exister et sous quelle forme ? Ce serait probablement le mieux. Mais à quelle échelle lorsqu'il s'agit d'entreprises américaines dont les réseaux s'étendent à toute la planète ? Selon quelles procédures ? Avec quelle autorité ?

Autant de questions qu'il va falloir résoudre. Le sort de la démocratie en dépend dans une large mesure. Pour maintenir leur pouvoir sans en endosser les responsabilités, les grandes sociétés high-tech américaines de la côte ouest ont largement contribué à la défaite de Donald Trump, qui menaçait leur modèle économique et leur autonomie. Mais leur victoire pourrait bien apparaître dans les années qui viennent comme une victoire à la Pyrrhus. Les 74 millions d'électeurs du Président sortant ne sont pas tous des ânes bâtés. La gauche non plus n'aime pas leur puissance. Elle craint les monopoles. D'amis qu'ils étaient pour battre Donald Trump, ils pourraient bien devenir ennemis. Rien n'est définitivement joué. Les GAFAs ont eux aussi du souci à se faire.

Thierry Boutet

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr

4 - Cf. Jacques Baud, *Gouverner par les fakes news. Conflits internationaux : 30 ans d'infos utilisées par les pays occidentaux*, Max Milo, août 2020, et l'excellent article que lui consacre Bernard Dumont dans la revue *Catholica*, n° 150.